

## Tonnellerie

# Délais, recherche et formation au menu de l'AG des tonneliers

Le 11 février, les adhérents de la Fédération des tonneliers de France (FTF) étaient réunis en assemblée générale à Paris. « Dans un contexte économique tendu et alors que l'export représente 70 % de l'activité des tonneliers français, la Fédération avait invité ses adhérents à sensibiliser leurs clients étrangers à la hausse vertigineuse des coûts et délais de fret maritime », indique cette organisation professionnelle qui regroupe une cinquantaine d'entreprises. « Ils ont ainsi obtenu d'eux qu'ils passent leurs commandes plus en amont de manière à être livrés dans les délais. Une démarche qui a notamment permis une activité commerciale fluide avec l'hémisphère sud en novembre et décembre ». Afin de généraliser son utilisation à tous les intervenants de ses entreprises adhérentes et pas seulement aux techniciens, la Fédération des tonneliers de France a par ailleurs indiqué que son guide pratique serait enrichi de fiches portant sur des thématiques spécifiques : alimentarité, espèces botaniques, pollutions organo-hallogénées... Cette assemblée générale fut aussi l'occasion de faire le point sur les recherches engagées en vue d'élaborer une pâte de fongage garantie sans gluten. « Il s'agissait de répondre à une demande forte des viticulteurs alors que l'attention aux allergies alimentaires se fait de plus en plus pressante », explique la FTF. « Les tonneliers utilisent en effet de la farine pour réaliser le mastic destiné à étanchéifier les fonds des tonneaux. Après de nombreux essais de formulation et tests, un produit alternatif à base d'éléments naturels a été mis au point et devrait être commercialisé au cours de ce semestre. Une avancée majeure pour la filière ».

Enfin, les échanges ont permis d'aborder la refonte du CAP Tonnelier. « Le référentiel actuellement en vigueur a été publié au Journal officiel du 1<sup>er</sup> septembre 1993 et ne correspond plus au niveau de formation attendu par les entreprises soucieuses de se doter de personnel qualifié », souligne la FTF. « Avec le ministère de l'Éducation nationale et les trois écoles de tonnellerie, la Fédération a entrepris de le rénover en profondeur. Tout en s'attachant à la transmission des gestes manuels qui sont à l'origine du prestige de la tonnellerie française, le futur CAP prendra en compte les évolutions technologiques du métier et formera aux attitudes professionnelles à travers une participation à la vie de l'entreprise ». La mise en œuvre de ce nouveau référentiel est prévue pour la rentrée 2023.

